

TERTRE D'INFILTRATION

Ce dispositif exceptionnel est à prévoir lorsque le **sol est inapte** à un épandage naturel, qu'il n'existe pas d'exutoire pouvant recevoir l'effluent traité et/ou que la **présence d'une nappe phréatique proche** a été constatée.

Le tertre d'infiltration reçoit les effluents issus de la fosse toutes eaux.

Il utilise un **matériau d'apport granulaire** comme système épurateur et le **sol en place** comme moyen dispersant.

Il peut être **en partie enterré** ou **totalement hors sol** et nécessite, le cas échéant, un **poste de relevage**.

Dans le cas de topographie favorable ou de construction à rez-de-chaussée surélevé, permettant l'écoulement gravitaire des effluents, la **mise en place du poste de relevage pourra être évitée**.

Conditions de mise en œuvre :

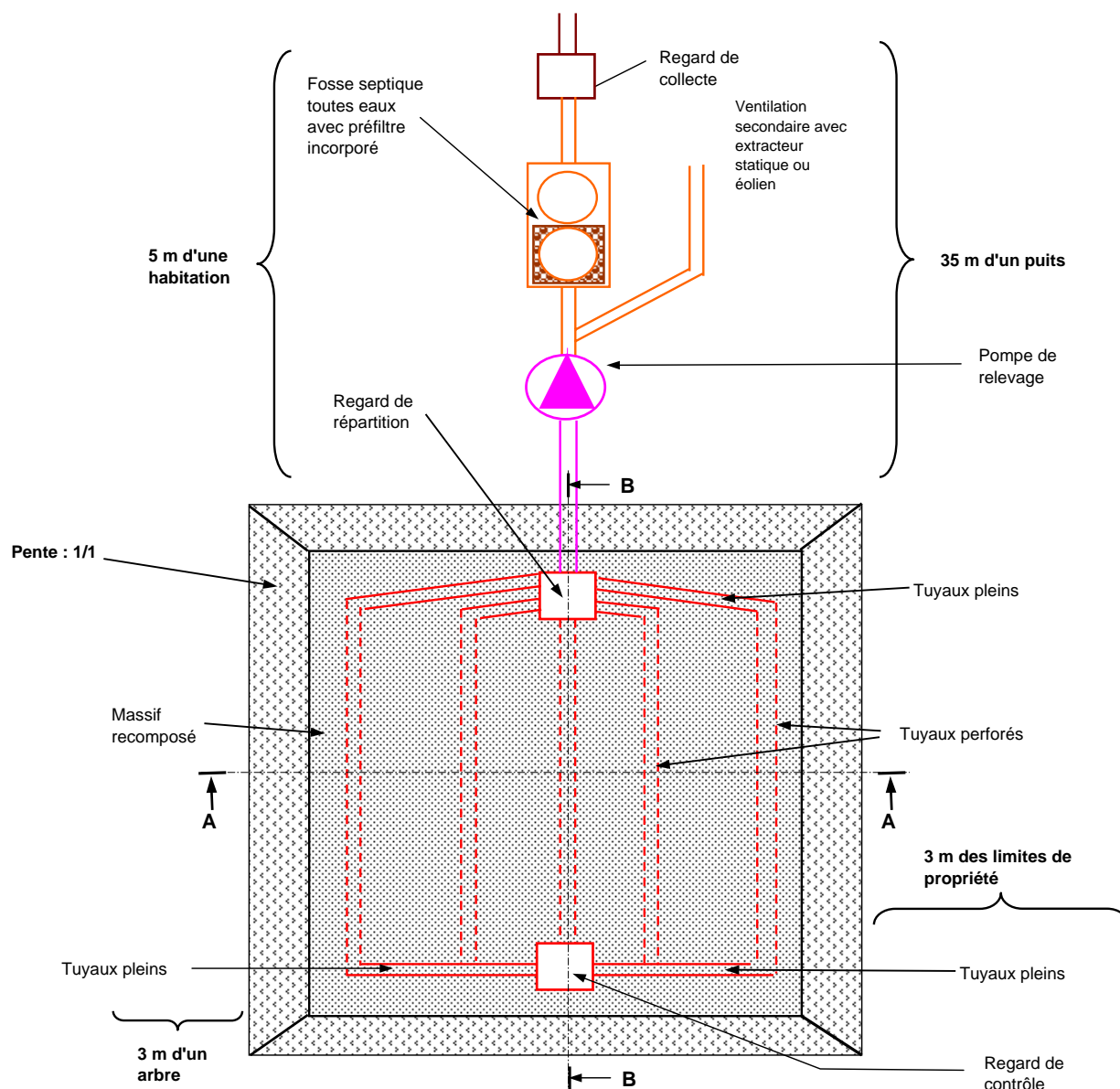
Le tertre d'infiltration se réalise sous la forme d'un massif sableux sous le niveau de la canalisation d'amenée. Le tertre est composé de bas en haut :

- un feutre imputrescible perméable à l'eau et à l'air (si sol fissuré),
- une couche de **sable siliceux lavé de 0,70 m d'épaisseur**,
- une couche de **graviers de 0,20 m à 0,30 m d'épaisseur** dans laquelle sont noyées les canalisations de distribution qui assurent la répartition sur le tertre,
- un **feutre imputrescible perméable** à l'eau et à l'air qui recouvre l'ensemble,
- une couche de **terre végétale** d'une épaisseur minimale de 0,20 m.

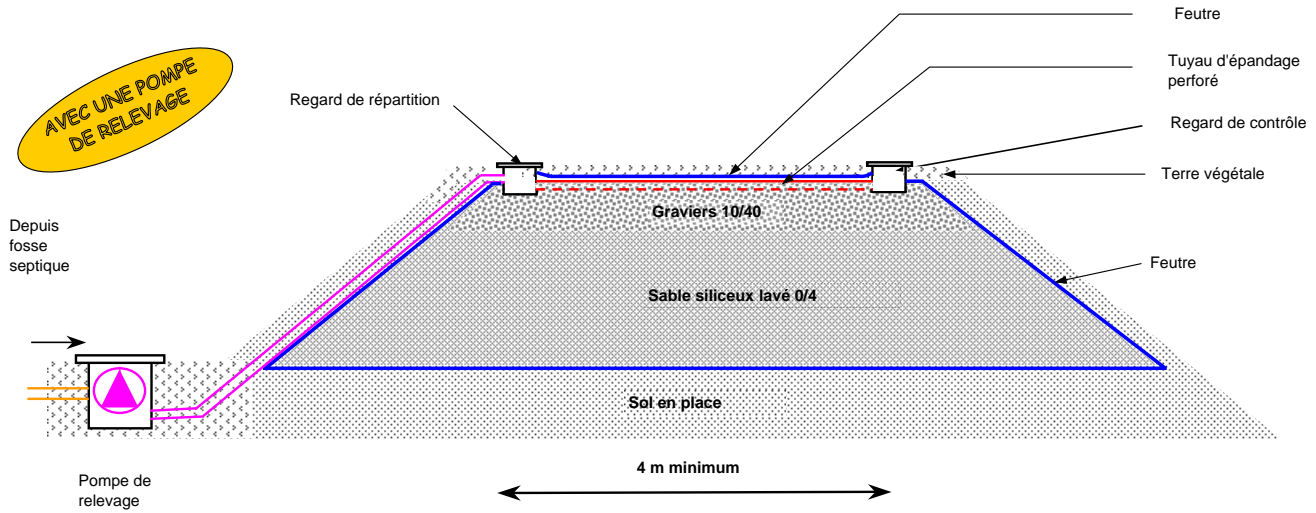
Dimensionnement :

La surface au sommet du tertre d'infiltration doit être au moins égale à **5 m² par pièce principale** (minimum 20 m² pour 4 pièces principales)

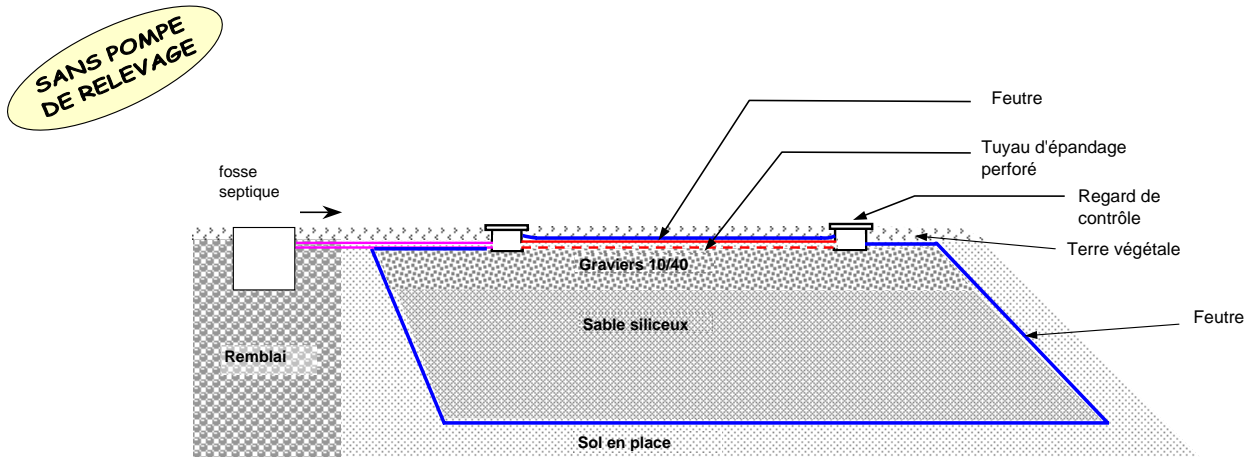
Le schéma suivant indique les distances à respecter :



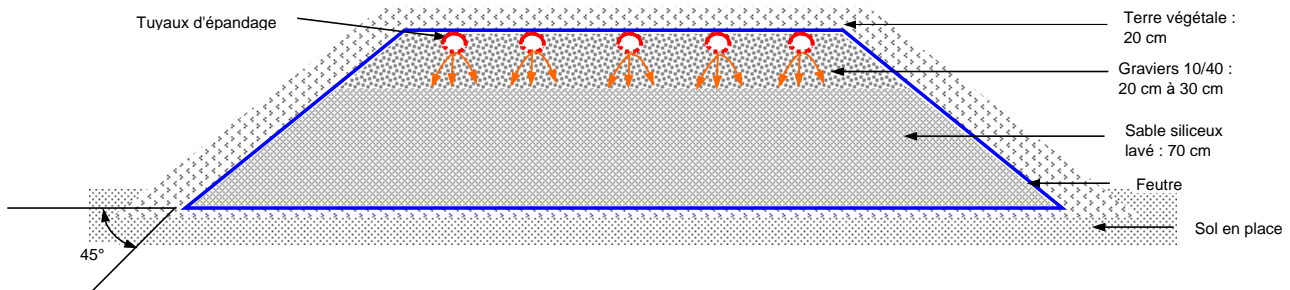
TERTRE D'INFILTRATION : COUPES



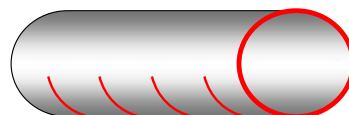
COUPE LONGITUDINALE (BB) : VERSION AVEC POSTE DE RELEVAGE



COUPE LONGITUDINALE (BB) : VERSION SANS POSTE DE RELEVAGE



COUPE TRANSVERSALE (AA)



canalisations rigides, diamètre : 100 mm
avec fentes de 5 mm minimum
espacées tous les 10 à 15 cm

TUYAU D'EPANDAGE